Les aides à rénovation énergétique

MaPrimeRénov' par geste

PAR GESTE

maprimerénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

L'HABITAT POUR TOUS

MORLAIX communauté BRO MONTROULEZ

Mise à jour mars 2025

ESPACE CONSEIL

France Rénov'
Le service public pour mieux rénover mon habitat

Service public d'information et de conseil sur la rénovation de l'habitat, France Rénov' vous accompagne dans vos travaux de rénovation énergétique et d'adaptation de votre logement.
Heol et **Morlaix Communauté** sont les Espaces Conseils France Rénov' (ECFR) de votre territoire.

Un conseil à chaque étape de votre projet

Les conseillers du réseau France Rénov', présents sur l'ensemble du territoire, peuvent vous renseigner et vous conseiller gratuitement. Ils vous permettront d'obtenir un avis indépendant pour préparer sereinement votre projet.

Rénovez en toute tranquillité et sans arnaque

Afin de vous prémunir des pratiques frauduleuses, nous vous invitons à ne pas vous précipiter et à bien préparer votre projet. Il est ainsi recommandé de faire réaliser plusieurs devis par des artisans RGE différents pour comparer les offres et de vous renseigner auprès d'un conseiller France Rénov' pour s'assurer que les travaux sont adaptés aux besoins de votre logement.

4 bonnes raisons de rénover

→ Confort
Rester au chaud en hiver, au frais en été et lutter contre l'humidité.

→ Économie
Réduire vos factures de chauffage et le financement des travaux grâce aux aides publiques.

→ Environnement
Participer à l'effort collectif pour lutter contre le réchauffement climatique.

→ Investissement
Valoriser votre bien et anticiper les interdictions de location des logements énergivores.

L'HABITAT POUR TOUS

LES TYPES DE TRAVAUX

Le système de chauffage et eau chaude sanitaire

La ventilation

L'isolation

Audit énergétique

CONDITIONS

- Logement de **+ de 15 ans** *,
- Le dépôt du dossier doit être fait **avant** le début des travaux, montant minimum 1 000€ HT
- Des travaux réalisés par des **professionnels RGE**, avec des performances minimales par type de travaux
- Habiter le logement en tant que résidence principale après la fin des travaux
- Acquéreurs éligibles sous conditions

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	17 173 €	22 015 €	30 844 €	supérieur à 30 844 €
2	25 115 €	32 197 €	45 340 €	supérieur à 45 340 €
3	30 206 €	38 719 €	54 592 €	supérieur à 54 592 €
4	35 285 €	45 234 €	63 844 €	supérieur à 63 844 €
5	40 388 €	51 775 €	73 098 €	supérieur à 73 098 €
par personne supplémentaire	+5 094 €	+6 525 €	+9 254 €	+9 254 €

L'HABITAT POUR TOUS

* Possibilité de bénéficier de MPR dans un logement de + de 2 ans pour l'installation d'un nouvel équipement de chauffage et/ou de production d'eau chaude en remplacement d'une chaudière fioul (avec dépose de la cuve fioul)

PAR GESTE

maprimerénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Demande **avant** le début des travaux

Propriétaires
- très modestes
- modestes
- intermédiaires

Sauf les nus propriétaires et les personnes morales (ex: sociétés civiles immobilières)

Ouvert à **TOUS** les logements quelle que soit l'étiquette énergétique

Aide par geste forfaitaire connue à l'avance jusqu'à 11 000€

Max **20 000€** de prime sur 5 ans

Des primes variables en fonction de vos revenus

Poste de travaux : chauffage eau chaude sanitaire isolation , VMC, dépose cuve fioul

Aide cumulable avec les CEE et caisses de retraites
non cumulable avec les autres aides de l'ANAH

Aide instruite au niveau national par l'ANAH

L'HABITAT POUR TOUS

PAR GESTE

maprimerénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX ÉLIGIBLES	AIDE POUR LES MÉNAGES			
	AUX RESSOURCES TRÈS MODESTES	AUX RESSOURCES MODESTES	AUX RESSOURCES INTER-MÉDIAIRES	AUX RESSOURCES SUPÉRIEURES
CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE				
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid	1 200 €	800 €	400 €	non éligible
Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	800 €	400 €	non éligible
Pompe à chaleur air/eau (dont PAC hybrides)	5 000 €	4 000 €	3 000 €	non éligible
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique (dont PAC hybrides)	11 000 €	9 000 €	6 000 €	non éligible
Chauffe-eau solaire individuel en Métropole (et dispositifs solaires pour le chauffage de l'eau)	4 000 €	3 000 €	2 000 €	non éligible
Chauffage solaire combiné (et dispositifs solaires pour le chauffage des locaux)	10 000 €	8 000 €	4 000 €	non éligible
Partie thermique d'un équipement PVT eau (système hybride photovoltaïque et thermique)	2 500 €	2 000 €	1 000 €	non éligible
Poêle à bûches et cuisinière à bûches	1 250 €	1 000 €	500 €	non éligible
Poêle à granulés et cuisinière à granulés	1 250 €	1 000 €	750 €	non éligible
Chaudière bois à alimentation manuelle (bûches)	3 750 €	3 150 €	1 400 €	non éligible
Chaudière bois à alimentation automatique (granulés, plaquettes)	5 000 €	3 850 €	2 100 €	non éligible
Foyer fermé et insert à bûches ou à granulés	1 250 €	750 €	500 €	non éligible

ISOLATION THERMIQUE				
Isolation thermique des murs par l'extérieur (surface de murs limitée à 100 m²)	75 €/m²	60 €/m²	40 €/m²	non éligible
Isolation thermique des murs par l'intérieur	25 €/m²	20 €/m²	15 €/m²	non éligible
Isolation thermique des rampants de toiture ou des plafonds de combles	25 €/m²	20 €/m²	15 €/m²	non éligible
Isolation thermique des toitures - terrasses	75 €/m²	60 €/m²	40 €/m²	non éligible
Isolation thermique des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage	100 €/ équipement	80 €/ équipement	40 €/ équipement	non éligible
AUTRES TRAVAUX				
Audit énergétique hors obligation réglementaire (conditionné à la réalisation d'un geste de travaux)	500 €	400 €	300 €	non éligible
Dépose de cuve à fioul	1 200 €	800 €	400 €	non éligible
VMC double flux (conditionnée à la réalisation d'un geste d'isolation thermique)	2 500 €	2 000 €	1 500 €	non éligible

Les ménages aux ressources très modestes peuvent bénéficier d'une avance allant jusqu'à 50 % maximum du montant de la prime

L'HABITAT POUR TOUS

PLAFONNEMENT DES DEPENSES ELIGIBLES

La dépense éligible correspond au coût du matériel, pose comprise. Le montant ne tient pas compte des remises, ristournes ou rabais proposés par les entreprises.

ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX ÉLIGIBLES	PLAFOND DE DÉPENSE ÉLIGIBLE
CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE	
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid	1 800 €
Chauffe-eau thermodynamique	3 500 €
Pompe à chaleur air/eau (dont PAC hybrides)	12 000 €
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique (dont PAC hybrides)	18 000 €
Chauffe-eau solaire individuel en Métropole et dispositifs solaires pour le chauffage de l'eau (dont appoint)	7 000 €
Chauffage solaire combiné et dispositifs solaires pour le chauffage des locaux (dont appoint)	16 000 €
Partie thermique d'un équipement PVT eau (système hybride photovoltaïque et thermique)	4 000 €
Poêle à bûches et cuisinière à bûches	4 000 €
Poêle à granulés et cuisinière à granulés	5 000 €
Chaudière bois à alimentation manuelle (bûches)	16 000 €
Chaudière bois à alimentation automatique (granulés, plaquettes)	18 000 €
Foyer fermé, insert à bûches ou granulés	4 000 €

ISOLATION THERMIQUE	
Isolation thermique des murs par l'extérieur	150 €/m²
Isolation thermique des murs par l'intérieur	70 €/m²
Isolation thermique des rampants de toiture ou des plafonds de combles	75 €/m²
Isolation thermique des toitures - terrasses	180 €/m²
Isolation thermique des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage	1000 €/ équipement
AUTRES TRAVAUX	
Audit énergétique hors obligation réglementaire	800 €
Dépose de cuve à fioul	4 000 €
VMC double flux	6 000 €

L'HABITAT POUR TOUS

COMMENT SOLLICITER CETTE PRIME ?

1 Je m'informe sur **france-renov.gouv.fr** et je prends un rendez-vous avec **HEOL**

Je bénéficie de conseils concernant les financements disponibles, les bonnes pratiques et le parcours de travaux

Je rencontre plusieurs artisans RGE, je sélectionne les devis après avoir comparé les différentes offres.

2 Je monte mon dossier MaPrimeRénov', au choix

- Vous faites vos démarches vous-même en ligne → www.maprimerenov.gouv
- Accompagnement possible à votre charge par un mandataire

3 Je crée mon dossier sur le site **maprime-renov.gouv.fr** et je dépose ma demande et y joins les pièces obligatoires

Etat civil et date de naissance des membres du foyer, dernier avis d'impôt sur les revenus, adresse email, devis d'un professionnel RGE, montant des autres aides et subventions que je perçois pour ces travaux, ...

⚠ La démarche de création de compte ne peut être accomplie que par le particulier demandant la prime (même en cas de désignation d'un mandataire par le ménage).

4 J'attends de recevoir l'accord de l'ANAH, puis je réalise mes travaux avec l'artisan sélectionné.

5 Je vérifie si les travaux sont conformes et correspondent bien aux devis.

6 Je dépose mes factures en ligne et j'obtiens ma subvention.

L'HABITAT POUR TOUS

Les autres dispositifs possibles

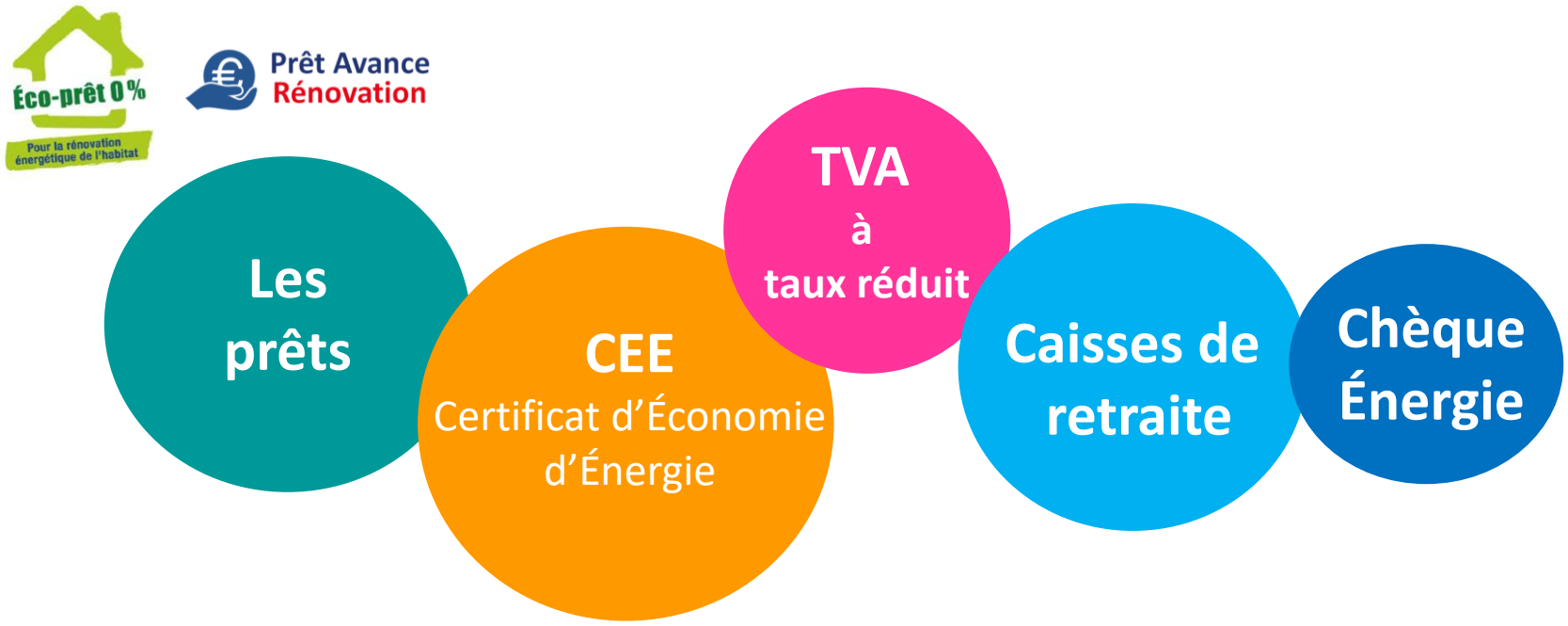

Optimisez vos travaux, maximisez vos économies d'énergie en pensant MaPrimeRénov' - Parcours accompagné

L'HABITAT POUR TOUS

Votre interlocuteur privilégié pour les questions d'énergie : HEOL

AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DU PAYS DE MORLAIX

Pour une **information gratuite et objective** sur :

- le choix et le coût des énergies, les énergies renouvelables
- le chauffage, l'isolation thermique, la ventilation
- les avantages fiscaux et les aides financières
- le choix des matériaux, la qualité environnementale
- les gestes au quotidien pour faire des économies d'eau et d'énergie

Un accompagnement structuré des particuliers dans leurs projets de travaux :

- Identification, priorisation et choix des travaux à réaliser
- Aides financières mobilisables
- Aide à la recherche d'artisans et aux choix techniques

L'HABITAT POUR TOUS

RDV à l'agence du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30,

Privilégiez **le formulaire en ligne** sur leur site pour les demandes

47 rue de Brest à Morlaix
www.heol-energies.org
Facebook et Twitter : Heol, agence locale de l'énergie et du climat